

p.B.22.43.0. - GT/lm

Berne, le 15 novembre 1977

Note au Chef du Département

*Cas Egypte
Israel
France*

Sécurité des ambassades et
consulats étrangers en Suisse

Nous nous voyons obligés de vous saisir à nouveau de cette affaire qui a fait l'objet notamment de notre note du 29 juin 1976 à votre intention. Le 15 novembre de la même année, M. Furgler, M. Hegner et le soussigné ont eu un entretien avec le Gemeinderat Augsburger, chef de la Police de la Ville de Berne, pour l'inviter à développer dans le plus bref délai le système central d'alarme afin de pouvoir relier à ce système les ambassades particulièrement menacées (cela aussi en vue de diminuer le nombre des rondes diurnes et nocturnes de la police bernoise).

Un fait nouveau nous incite à vous alerter une fois de plus:

Par note du 7 octobre 1977, l'Ambassade de la RFA nous avait demandé, entre autres, des mesures urgentes de surveillance permanente de la résidence et de la chancellerie. Nous avons immédiatement transmis cette requête, pour exécution, au Service de police du Ministère public de la Confédération qui avait, à son tour, informé sans délai la police bernoise. Ce n'est cependant que le mardi 18 octobre que la police de la Ville de Berne s'est enfin décidée à prendre les mesures de surveillance demandées.

A cela s'ajoutent les menaces qui nous sont signalées et qui visent les représentations françaises et indiennes, sans oublier à Genève les missions permanentes et les organisations internationales.

- 2 -

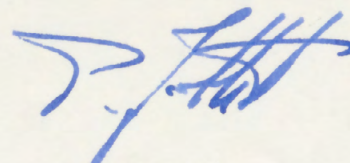
Dans les circonstances actuelles (affaire Schleyer surtout), nous ne pouvons tolérer que la Police bernoise ne prenne pas au sérieux nos avertissements qui font suite à des appels au secours d'ambassades. Il y va de la responsabilité de la Confédération. Si un incident devait se produire, nous risquerions d'être jugés sévèrement par l'opinion publique suisse et internationale.

En conséquence, la Direction politique et le Service du protocole vous prient d'intervenir à nouveau auprès de M. Furgler

- pour lui faire part de nos appréhensions, car nous pensons toujours que la protection que nous offrons aux ambassades, aux consulats, aux organisations internationales et aux missions permanentes est insuffisante, surtout ces derniers temps;
- pour lui demander d'examiner d'urgence comment obtenir des polices cantonales et notamment de la police bernoise qu'elles prennent au sérieux les responsabilités de la Confédération dans ce domaine;
- pour lui indiquer qu'à notre sens il conviendrait d'accélérer l'installation du nouveau système central d'alarme, d'envisager une augmentation des rondes, une surveillance permanente dans des cas spéciaux, éventuellement d'autoriser le port d'arme aux diplomates menacés, en attendant l'adoption de la nouvelle loi créant une véritable police fédérale.

Copies à:

- Divisions politiques I, II et II
- Ambassadeur Weitnauer
- Ambassadeur Diez
- Ambassadeur Janner
- M. Nordmann



(Gottret)